

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 6 octobre 2020

Nombre de conseillers municipaux : 14 présents / 15 voix
Procuration de Mme Pélagia Casassus à M. Gabriel Mossuz

Présents : MM. Sabrina Bertrand, Gabriel Mossuz, Claude Mariotti, Arnaud Layat, Agnès Chatel, François Gevaux, David Morel, Alexine Gay, Philippe Maurice Demourieux, Sandrine Delorenzi, Alain Doucet, Nadia Chatel Louroz, Sandrine Collavet, Marc Sintès.

Le conseil municipal désigne Marc Sintès secrétaire de séance.

1) Désignation de représentants auprès de la CLECT

Mme le Maire explique que lors des transferts de compétences aux intercommunalités, les communes transfèrent les dépenses qui y sont liées. Afin de garantir une répartition financière équitable, une instance spéciale existe : la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

Vu la délibération n°20200722-06 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 4 Rivières en date du 22 juillet 2020 relative à la création et composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT),

Considérant que ladite commission est composée de 22 membres, soit 11 maires des communes membres de la CC4R et d'un représentant par commune,

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

- Désigne M. MOSSUZ Gabriel représentant de la commune au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT),
- Charge Madame le Maire de notifier la présente désignation à Monsieur le Président de la Communauté de Communes des 4 Rivières.

2) Annulation des loyers de l'Auberge du Môle pour la période du 15 mars au 31 mai 2020

Mme le Maire informe le conseil municipal que les loyers de l'Auberge du Môle, pour la période du 15 mars au 31 mai 2020, avaient été annulés par le précédent conseil municipal. Cette annulation était liée à la fermeture obligatoire de l'auberge en raison de la crise sanitaire et du confinement. Pour que cette annulation soit prise en compte, la trésorerie de Saint Jeoire demande une délibération du conseil municipal.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, accepte l'annulation des loyers pour la période du 15 mars au 31 mai 2020. Le montant annulé est de 6 250 € TTC.

3) Etat d'assiette des coupes de bois pour l'année 2020

La commission bois fait part au conseil municipal de l'état d'assiette des coupes de bois de l'année 2021 proposé par l'ONF. Ces coupes concernent les parcelles E et H. Il existe 2 possibilités pour réaliser les coupes de bois : la coupe sur pied ou la coupe en régie. Pour une coupe en régie, la vente est réalisée par l'ONF pour le compte de la commune et c'est la commune qui paie pour l'exploitation de la coupe (terrassment, piste...) alors que pour une coupe sur pied, l'exploitant paie la commune directement et se charge de couper et extraire les bois de la forêt. La commission bois demande au conseil municipal de valider la coupe sur pied.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

- Approuve l'état d'assiette des coupes de l'année 2021 présenté,
- Dit que le mode de vidange, la destination de ces coupes de bois et leur mode de commercialisation pour les coupes inscrites se font sur pied,
- Autorise Mme le Maire à fixer le retrait du lot sur la base des estimations de l'ONF à l'issue du martelage pour les coupes vendues sur pied.

4) Autorisation de passage pour la création et l'utilisation d'une piste forestière

Madame le Maire présente au conseil municipal l'autorisation de passage pour la création et l'utilisation d'une piste forestière entre la commune et Mme ROSAT Odile. Cette autorisation a pour objet la création d'une nouvelle piste forestière sur une partie de la parcelle A 2334 au lieu - Ambège. Cette piste forestière permettra l'exploitation des bois de la forêt communale (parcelle Q) et des exploitants privés.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

- Accepte l'autorisation de passage,
- Autorise Mme le Maire à signer cette autorisation.

5) Embauche d'une personne en CDD pour le ménage des locaux

Les devis des prestataires étant trop onéreux, il est demandé au conseil municipal d'accepter d'embaucher une personne en CDD pour 15h (14h30 annualisés) par semaine jusqu'au 15 juillet 2021. Cette personne effectuerait le ménage de la mairie, de la bibliothèque, de la salle du conseil municipal, de la salle de motricité et du couloir et bureau de direction de l'école.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité ;

- accepte le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour la période allant du 2 novembre 2020 au 16 juillet 2021 inclus. Cet agent assurera des fonctions d'agent d'entretien à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 14h30. La rémunération de l'agent sera calculée sur le taux horaire du SMIC.

6) Transfert de la compétence PLUI à la CC4R

Mme le Maire informe le conseil municipal que les communautés de communes qui n'auraient pas pris la compétence en matière de PLU deviendront compétentes de plein droit, le premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté suite au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, soit au 1^{er} janvier 2021.

La loi permet aux communes membres de s'opposer à ce transfert à condition que, dans le délai des trois mois précédant le 1^{er} janvier 2021, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent. Les délibérations qui pourront être prises en compte seront donc celles qui seront rendues exécutoires entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2020.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, refuse la prise de compétence PLUI par la CC4R.

7) Prestataire du restaurant scolaire

La commission enfance fait part au conseil municipal des problèmes (logistiques et gustatifs) rencontrés avec Elior, prestataire actuel de la commune. Une rencontre a été organisée afin d'exposer les problèmes. A l'issue de celle-ci, il s'avère que, pour Elior, les problèmes rencontrés sont dus à un four mal étalonné, que le personnel de la cantine ne sait pas réchauffer les plats, qu'il y a peut être des vols...

Constatant que Elior ne reconnaît aucune faute de sa part et rejette toute responsabilité sur la commune, la commission enfance demande au conseil municipal d'accepter de rompre le contrat avec Elior et d'autoriser Mme le Maire à lancer un appel d'offre.

M. Mariotti Claude rappelle au conseil municipal le projet d'embaucher un cuisinier et donc de ne pas s'engager sur du long terme.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

- accepte de rompre le contrat avec le prestataire, Elior
- décide de lancer une consultation pour trouver un prestataire en remplacement de Elior ;
- autorise Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires au lancement de la consultation

Trois candidats ont déjà été contactés. Le choix du prestataire se fera sur base de critères de prix, qualité gustative, bio, circuit court, etc.

8) Achat d'un radar pédagogique

La commission aménagement et travaux expose au conseil municipal le devis concernant l'achat d'un radar pédagogique. Cet achat permettrait de vérifier si les problèmes de sécurité dans les hameaux sont liés à la vitesse excessive. Le devis proposé par l'entreprise Elan Cité est de 2 470.68 € TTC.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, accepte l'achat d'un radar pédagogique.

Ce radar pédagogique sera installé à divers endroits de la commune. Ceci permettra de mesurer la vitesse de passage des véhicules et identifier d'éventuelles futures mesures de contrôle de la vitesse.

9) Signalisation horizontale des routes

La commission aménagement et travaux expose le conseil municipal le devis concernant la signalisation horizontale des routes. Cette signalisation étant effacée sur le territoire de la commune, il est nécessaire de la refaire. Le devis proposé par l'entreprise ANT Alpes Marquage est de 2 149.87 € TTC.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, accepte le devis.

10) Comptes rendus des différentes réunions des commissions

Commission aménagement et travaux : la commission sollicite un budget annuel de 50 000 € annuel pour réaliser les travaux de voirie et d'égoutage. Cette somme sera prévue dans le budget de l'année 2021. Elle fait part également au conseil municipal que M. Ravanel a sollicité la commission pour la réfection de la piste forestière. Il a été décidé de réactualiser le devis de l'entreprise Gervais et de le faire signer aux communes de Saint Jeoire et de La Tour.

Commission bâtiments : un planning d'occupation des salles sera réalisé. Un devis de sécurisation du préau en verre à l'école a été demandé ainsi qu'un devis pour la communication interne (téléphones) entre les différentes salles. La commission souhaite également réaliser la réfection de la salle du conseil municipal. Une visite des bâtiments est programmée le samedi 17 octobre.

Commission urbanisme : M. Mariotti fait part au conseil municipal des nombreuses demandes.

Commission finances : la commission a rencontré l'exploitant de l'Auberge du Môle. La situation financière de l'auberge est saine. Une rencontre avec la trésorière de Saint Jeoire a eu lieu afin d'obtenir des renseignements sur la compensation de la suppression de la taxe d'habitation par rapport à l'augmentation de la population. La commission souhaite également réaliser un plan financier sur plusieurs années, notamment sur les investissements.

Commission enfance : un point sur les travaux a été réalisé avec la directrice d'école. Les enseignantes sont satisfaites du travail effectué. La commission expose au conseil municipal qu'un projet de transport scolaire écologique est à l'étude (Schoolbus) mais que celui-ci est en stand-by car il est à l'agrément.

Commission vie associative : une rencontre a été faite avec les associations Les Troubadours (demande de salle), Périscol (demande de salle et besoin de renfort) et le Sou des écoles (accès aux locaux pour les manifestations et prêt de matériel). Une réunion a eu lieu avec les Gens d'Ici afin de revoir l'organisation des prochains marchés car celle-ci est trop contraignante (mise à contribution du personnel technique, des élus). Il a été décidé que le matériel sera mis à disposition des exposants et que la mise sera réalisée par leurs soins. Le conseil municipal demande à ce que M. Fabrice Dupont soit présent à 6h30 sur le marché pour organiser celui-ci.

CCAS : 6 candidatures ont été reçues pour 4 places. Le choix parmi les candidats sera fait lors de la prochaine séance.

Communication : le flyer concernant l'ouverture des commissions sera distribué avec le bulletin municipal qui doit sortir d'ici fin octobre. Il est demandé à chaque commission un article pour le bulletin municipal.

11) Divers

Marc Sintès demande que des personnes qui se sont manifestées auprès de la mairie par courrier ou par mail, pour poser leur candidature au CCAS, pour faire part de suggestions ou remarques, ou pour proposer leurs services, reçoivent systématiquement une réponse ou un accusé de réception de la part de la municipalité.

Pour confirmer cette position, Alexine Gay relève que la lettre d'une de nos concitoyennes, adressée à la mairie et destinée à l'ensemble des élus, n'a jamais été remise aux destinataires, ce qui a ouvert un débat entre les conseillers.

Gabriel Mossuz demande qu'un processus de suivi soit mis en place et un traitement systématique.

